



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE BENOÎT XVI
AUX PARTICIPANTS À LA XVI^e SESSION PLÉNIÈRE DE
L'ACADÉMIE PONTIFICALE DES SCIENCES SOCIALES**

*Salle du Consistoire
Vendredi 30 avril 2010*

Chers membres de l'Académie,

Je suis heureux de vous saluer au début de votre seizième assemblée plénière, qui est consacrée à une analyse de la crise économique mondiale à la lumière des principes éthiques contenus dans la doctrine sociale de l'Eglise. Je remercie votre présidente, Madame Mary Ann Glendon, pour ses aimables paroles et je vous offre mes meilleurs vœux dans la prière pour vos débats fructueux.

Comme chacun sait, la crise financière mondiale a démontré la fragilité du système économique actuel et des institutions qui y sont liées. Elle a également montré qu'il est erroné de supposer que le marché est capable de s'autoréguler, en dehors de toute intervention publique et du recours à des critères moraux internes. Cette supposition est fondée sur une notion appauvrie de la vie économique comme une sorte de mécanisme qui se calibre lui-même, guidé par l'intérêt individuel et la recherche du profit. Elle ignore ainsi la nature essentiellement éthique de l'économie, en tant qu'activité *de* et *pour* les êtres humains. Plutôt qu'une spirale de production et de consommation en vue de répondre à des besoins humains définis de façon étroite, la vie économique devrait être considérée de façon appropriée comme un exercice de responsabilité humaine, orienté de façon intrinsèque vers la promotion de la dignité de la personne, la recherche du bien commun et le développement intégral – politique, culturel et spirituel – des personnes, des familles et des sociétés. Une reconnaissance de cette dimension humaine plus complète exige à son tour précisément le type de recherche et de réflexion interdisciplinaire que la session actuelle de l'Académie entreprend à présent.

Dans mon encyclique *Caritas in veritate*, j'ai souligné que « la crise nous oblige à reconsidérer

notre itinéraire, à nous donner de nouvelles règles et à trouver de nouvelles formes d'engagement » (n. 21). Reconsidérer l'itinéraire signifie bien sûr également prendre en compte les normes générales et objectives avec lesquelles juger les structures, les institutions et les décisions concrètes qui guident et orientent la vie économique. L'Eglise, fondée sur sa foi dans le Dieu Créateur, affirme l'existence d'une loi naturelle universelle qui est la source ultime de ces critères (cf. *ibid.*, n. 59). Toutefois, elle est également convaincue que les principes de cet ordre éthique, inscrits dans la création elle-même, sont accessibles à la raison humaine et, en tant que tels, doivent être adoptés comme base pour les décisions concrètes. En tant qu'élément du grand héritage de la sagesse humaine, la loi morale naturelle, que l'Eglise a adoptée, purifiée et développée à la lumière de la révélation chrétienne, sert de phare qui oriente les efforts des personnes et des communautés en vue de rechercher le bien commun et d'éviter le mal, tout en guidant leurs efforts en vue d'édifier une société véritablement juste et humaine.

Parmi les principes indispensables qui définissent une telle approche éthique intégrale de la vie économique doit figurer la promotion du bien commun, fondé sur le respect de la dignité de la personne humaine et reconnue comme l'objectif fondamental des systèmes de production et commerciaux, des institutions politiques et de la protection sociale. De nos jours, la préoccupation pour le bien commun revêt une dimension mondiale beaucoup plus marquée. Il est également devenu de plus en plus évident que le bien commun inclut la responsabilité à l'égard des générations futures; par conséquent, la solidarité entre les générations doit donc être reconnue comme un critère éthique de base pour juger tout système social. Ces réalités indiquent l'urgence de renforcer les procédures de gouvernance de l'économie mondiale, toujours dans le respect dû au principe de subsidiarité. Toutefois, en fin de compte, toutes les décisions et les politiques économiques doivent être orientées vers « la charité dans la vérité », dans la mesure où la vérité préserve et oriente le pouvoir libérateur de la charité dans les événements et les structures humaines toujours contingents. Car « sans vérité, sans confiance et sans amour du vrai, il n'y a pas de conscience ni de responsabilité sociale, et l'agir social devient la proie d'intérêts privés et de logiques de pouvoir qui ont pour effet d'entraîner la désagrégation de la société » (*Caritas in veritate*, n. 5).

Chers amis, avec ces considérations, j'exprime une fois de plus ma certitude que cette assemblée plénière contribuera à un discernement plus profond des défis sociaux et économiques importants auxquels notre monde doit faire face et contribuera à indiquer le chemin à suivre pour répondre à ces défis dans un esprit de sagesse, de justice et d'humanité authentique. Je vous assure une fois de plus de mes prières pour votre travail important et j'invoque cordialement sur vous et sur tous ceux qui vous sont chers des bénédictions divines de joie et de paix.

